

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°32 du 6 août 2010

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°7

ERRATUM

à l'arrêté du 8 janvier 2010 portant dissolution du cercle de Paris des officiers de la gendarmerie nationale (CPOGN).

Du 9 juin 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des soutiens et des finances ; sous-direction administrative et financière ; bureau de la réglementation administrative et financière.*

ERRATUM à l'arrêté du 8 janvier 2010 portant dissolution du cercle de Paris des officiers de la gendarmerie nationale (CPOGN).

Du 9 juin 2010

NOR D E F G 1 0 5 0 0 0 9 Z

Texte modifié :

Arrêté du 8 janvier 2010 (BOC n° 6 du 12 février 2010, texte 10. ; BOEM 650.2).

Référence de publication : BOC N°32 du 6 août 2010, texte 7.

L'arrêté du 8 janvier 2010 est modifié comme suit :

Dans les visas.

Au lieu de :

Vu l'arrêté du 15 avril 1986 portant création du cercle de Paris des officiers de la gendarmerie nationale (1) : n.i BO ;

Lire :

Vu l'arrêté du 15 avril 1986 portant création du cercle de Paris des officiers de la gendarmerie nationale (BOC/PA, 1986, p. 1845).